

SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE SEINE ET MARNE

SOUS-DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION  
GROUPEMENT VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES  
SERVICE DE LA GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS  
ET DES COMPETENCES

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2023

P.V. n° 129  
Dossier n° 11

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1424-29,

VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration relatif à la création et transformations de postes,

VU les avis émis,

Décide à la majorité : 1 voix contre, 10 voix pour

- La création, au sein du groupement Prévention, d'un poste d'agent de prévention de niveau 2 relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.  
Le candidat recruté devra posséder à minima un diplôme de technicien ou équivalent ainsi que le brevet de prévention de niveau 2, ainsi qu'une première expérience professionnelle sur un poste similaire ;

La rémunération de l'agent sera calculée en référence au cadre d'emplois des techniciens territoriaux, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant prévu dans la délibération en vigueur relative au régime indemnitaire pour les agents des filières administrative, sociale et technique, votée par le Conseil d'administration.

- De supprimer deux postes relevant du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels et de créer deux postes relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, à la date du 1er octobre 2023 au sein du groupements Prévision et Technique logistique afin de pourvoir deux postes restés vacants au tableau des effectifs :

- 1 poste d'ingénieur risques industriels au groupement Prévision.

Le candidat recruté devra posséder à minima un diplôme d'ingénieur dans le domaine des risques industriels ou équivalent, ainsi qu'une première expérience professionnelle sur un poste similaire.

- 1 poste d'ingénieur acquisition de matériels roulant au groupement Technique logistique  
Le candidat recruté devra posséder à minima un diplôme d'ingénieur dans le domaine des achats techniques, ou de mécanique automobile, ou équivalent, ainsi qu'une première expérience professionnelle sur un poste similaire.

La rémunération des agents sera calculée en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant prévu dans la délibération en vigueur relative au régime indemnitaire pour les agents des filières administrative, sociale et technique, votée par le Conseil d'administration.

- De supprimer un poste relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux et de créer un poste relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

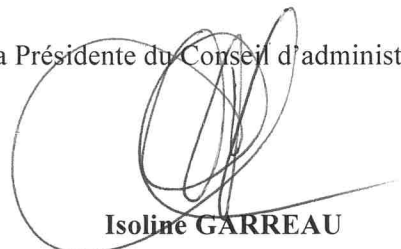
Le candidat recruté devra posséder à minima un diplôme de niveau 7 (anciennement niveau 1) ainsi qu'une première expérience sur un poste similaire.

La rémunération des agents sera calculée en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant prévu dans la délibération en vigueur relative au régime indemnitaire pour les agents des filières administrative, sociale et technique, votée par le conseil d'administration.

Pour chacune de ces créations de poste :

A défaut de candidat fonctionnaire, le recrutement d'un agent contractuel pourrait être envisagé sur le fondement de l'article 3-3.2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée.

La Présidente du Conseil d'administration



**Isoline GARREAU**